



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2024

1. ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 71.733 ha pour 846 affiliés en 2022 à 76.469 ha pour 887 affiliés en 2023, soit une augmentation en surface de 4.736 ha ou 6,6%. L'étendue moyenne par affilié passe de 84,8 à 86,2 ha/affilié.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent aujourd'hui 41.689 ha, soit plus de la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR n'a enregistré aucun sinistre nécessitant son intervention en 2023.

En 2023, le Conseil d'Administration n'a pas modifié son tarif d'indemnisations.

1.1. BILAN

1.1.1. ACTIF

Placements

Les bureaux d'AMIFOR sont repris au bilan pour une valeur brute de 946.392 €, aménagements et frais de notaire compris. Ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 730.692€ après amortissement.

Les placements financiers sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.893.093€. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.961.844€ fin 2023, ce qui représente une plus-value latente de 68.751€ fin 2023.

Autres éléments d'actifs

Les valeurs disponibles sont de 429.560€ contre 930.969€ en 2022.

1.1.2. PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les capitaux propres se chiffrent à 3.017.215 € fin 2023 contre 2.986.004€ fin 2022. Les fonds spéciaux de prévision restent inchangés à 2.685.000€.

La réserve statutaire reste inchangée à 189.007€. Le résultat reporté s'élève à 143.207€.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan s'élève à 3.154.383€ contre 3.121.868€ fin 2022.



1.2. COMPTE DE RESULTATS

Cotisations brutes

Les encaissements bruts se chiffrent à 213.808€ en 2023 contre 185.175€ en 2022, soit une augmentation de 28.633€, ou 15,46%.

La prime de réassurance auprès de QBE Re est restée identique à celle de 2022, à savoir : 19.000€. A la suite d'une correction comptable, le « No Claim Bonus » de 2022 et 2023 sont repris dans le compte de résultat. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000€, avec une franchise de 80.000€ à charge d'Amifor.

Les revenus nets de cotisations, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 201.458€ en 2023, contre 166.175€ en 2022.

Produits des placements

Les revenus locatifs bruts atteignent 61.097€ en 2023 contre 57.188€ en 2022.

En 2023, les revenus de nos placements (dividendes, plus-values et intérêts) sont de 31.203€. AMIFOR a acquis une OLO qui a généré 14.467€ net.

Charge des sinistres

En 2023, AMIFOR a indemnisé un sinistre pour lequel une provision avait été actée en 2022.

Frais d'exploitation

Les amortissements (charges non décaissées) sont de 42.238€ en 2023 contre 42.535€ en 2022. Ils sont principalement relatifs à l'immeuble Madou.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2023 des taxes de 12.023€ pour le financement de l'INAMI, des taxes sur cotisations de 9.583€ (taxes sur les opérations d'assurance), toutes deux incluses dans les cotisations d'assurance, un précompte immobilier de 10.307€, une cotisation de financement de la FSMA de 7.790€ et des taxes diverses pour 7.332€. Le tout représente un total de 47.036€.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève à 6.650€.

1.3. AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 31.211€ contre 24.939€ en 2022, soit une augmentation de 6.272€ (25,15%). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 111.997€, le résultat à affecter se chiffre à 143.207€.



2. RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve AMIFOR tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

Le Conseil d'Administration reste attentif à l'évolution des marchés financiers fortement perturbés par les crises géopolitiques et estime qu'à l'heure actuelle, elle ne met pas en danger la couverture de la marge de solvabilité de l'association.

Signalons que le dossier du litige contesté depuis 2017 avec l'administration fiscale et confié à l'avocate Me Vanhaelst est toujours en cours.

3. AUTRES INFORMATIONS

- Il n'y a pas eu en 2023 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- En 2023, le Conseil a poursuivi sa réflexion concernant une possible diversification des produits à offrir à ses membres, sans mettre en danger la continuité de l'association.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1er étage, Boîte 3 à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite aux changements climatiques.



Bruxelles, le 24 mai 2024

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Vice-Président du Conseil d'Administration

Michel TERLINDEN, Yves de le COURT, Marie MONVILLE, Alain JAMAR de BOLSEE, Pierre PELTZER et
Elie DEBLIRE
Administrateurs

Jean-François HUYTS (Président du Comité de Direction), Jean-Christophe ANDRE-DUMONT et
Jean-Charles de VIRON
Administrateurs exécutifs